

Comité Défense des Ingénieurs et Scientifiques de France
Veille sur l'actualité : note d'octobre 2017

Cet été, le comité a surtout porté son attention d'une part sur les essais de mise au point de moyens de dissuasion nucléaire par la Corée du Nord, d'autre part sur les annonces budgétaires en France.

Essais en Corée du Nord

Selon des informations de presse, un engin se rapprochant d'une bombe thermonucléaire (à fusion) aurait atteint une puissance de 120 kilotonnes le 3 septembre, tandis que la portée des missiles intercontinentaux essayés en juillet est évaluée à plus de 10 000 kilomètres, permettant de frapper les Etats-Unis et l'Europe.

Commentaires du comité

Le comité estime que les essais en Corée du Nord devraient nous inciter à poursuivre dans la durée des efforts de maintien de compétence, de lutte contre différentes formes de prolifération, de démonstration de technologies défensives :

- L'apparition ou le maintien dans le monde d'armes de destruction massive incontrôlées ne pouvant être exclus dans l'avenir, il paraîtrait imprudent de laisser périlcliter à terme une capacité nationale de dissuasion chèrement acquise. Mais compte tenu de l'évolution rapide des techniques, les précautions à prendre en conséquence ne doivent pas être sous-estimées.
- Les désordres dans le monde et le développement des communications favorisent la dissémination d'armements en tous genres et de connaissances susceptibles d'être utilisées à des fins destructrices. Il est bien sûr souhaitable de rechercher avec persévérance de nouveaux moyens de limitation ou de contrôle.
- L'opportunité de se doter de systèmes de défense antimissile qui ne peuvent être complètement efficaces a été controversée, en particulier dans le contexte de la guerre froide. Le réalisme pousse à reconnaître que pour une posture défensive le rapport du coût à l'efficacité n'est pas favorable aux technologies défensives. Mais de telles défenses sont de nature à élever le seuil de déclenchement de destructions massives dans un monde incertain. Il semble sage de poursuivre des recherches, qui pourraient se traduire par la réalisation périodique de démonstrateurs technologiques.

Annonces relatives au budget du ministère de la Défense

L'annulation de 850 millions d'euros de crédits destinés au ministère de la Défense en 2017 a suscité une polémique publique en juillet, marquée par la démission du chef d'état-major des armées et suivie de l'annonce du dégel d'autres crédits gelés en 2017. Le projet de budget 2018 prévoit une hausse de près de 1,8 milliards d'euros (de 32,44 à 34,20) pour le ministère.

Commentaires du comité

Le comité considère que le montant du budget voté pour la Défense exprime une volonté de la nation qui ne devrait pas être dénaturée par des mesures de gestion, tout en distinguant l'effort d'investissement à long terme du coût difficilement prévisible des opérations menées dans l'année :

- Dans un pays comme la France, c'est par leurs impôts que la plupart des citoyens participent à la fonction régalienne de défense. Le budget voté exprime l'importance

que le pays accorde à sa sécurité et à son statut dans le monde . Il appartient aux professionnels d'exposer honnêtement les conséquences des montants retenus et de les utiliser le plus efficacement possible.

- La part d'investissement a servi trop souvent de variable d'ajustement alors qu'il s'agit d'un effort à long terme dont l'appréciation ne devrait pas être mis trop souvent en cause et que les mesures d'étalement provoquent inévitablement des pertes d'efficacité et des surcoûts. Corrélativement, il importe d'adapter les ressources de fonctionnement aux opérations décidées en cours d'année, dont la pertinence doit bien sûr être examinée dans la durée. La mise en place à cet effet d'une provision assez large, mise à disposition en fonction des besoins constatés, paraît une solution raisonnable.
- Concernant l'objectif de deux pour cents du PIB pour la défense retenu dans le cadre de l'OTAN et actuellement atteint par quatre membres de l'Alliance, il convient d'observer que si tous respectaient également ce seuil, la France, compte tenu de l'ambition de la dissuasion, disposerait de moyens d'intervention classiques inférieurs à ceux d'un partenaire tel que l'Allemagne.
- Les dépenses de défense ont certainement des retombées importantes, technologiques et économiques. Leur analyse mériterait d'être poursuivie dans un contexte qui a fortement évolué depuis quelques décennies : proportion croissante des systèmes réalisés par des entreprises privées, souvent internationales, et utilisation accrue de composants issus du marché civil pour réduire les coûts.

En résumé, l'actualité de l'été conforte l'idée de l'importance d'un effort d'équipement de défense à long terme qui bénéficie d'une certaine stabilité.

Autres informations signalées

En dehors des attentats terroristes en Europe qui ont été abondamment commentés dans la presse, le comité a noté dans différents articles les indications suivantes :

- Un rapport sénatorial du 7 août critique le système national d'alerte : alors que l'utilisation de téléphones mobiles a rencontré des difficultés, c'est la rénovation d'un parc de sirènes qui absorbe la quasi-totalité des crédits.
- Les frappes aériennes ont joué un rôle essentiel dans la fin de la bataille de Mossoul.
- Selon l'analyse d'un colonel français, l'intervention russe en Syrie a été notamment marquée par des bombardements à longue distance, l'utilisation de navigation satellitaire pour larguer plus efficacement des munitions non guidées, l'apparition de véhicules légers, tous terrains et d'une grande puissance de feu.
- Le ministère américain de la Défense a identifié deux domaines clefs d'innovation : intelligence artificielle et « biologie synthétique ».
- Deux accidents navals récents pourraient résulter de cyberattaques (brouillage GPS).
- Le souhait a été émis que l'Union européenne limite les investissements étrangers dans des entreprises détenant des technologies de pointe.